



DES OPÉRATIONS BANCAIRES



Attijariwafa bank

ENTREPRISES

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J

Lexique

DES OPÉRATIONS BANCAIRES

K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

A
B
C
D
E
F
G
H
I
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
V
W



Attijariwafa bank
ENTREPRISES

Le glossaire des principales opérations bancaires a été élaboré par les experts d'Attijariwafa bank dans le cadre de sa politique d'accompagnement de la clientèle entreprise que vous soyez une très petite entreprise ou une PME.

Destiné à notre clientèle entreprise, ce glossaire a donc pour vocation de vous aider à comprendre et à maîtriser les principaux termes employés pour les opérations les plus couramment utilisées ou que vous pouvez rencontrer dans vos relations bancaires au quotidien.

Il est conçu à titre d'information et ne remplace en aucun cas les informations fournies par les professionnels, ni la lecture attentive des documentations et contrats qui vous sont remis, ni la consultation des guides tarifaires.

Les définitions proposées n'ont aucune valeur contractuelle.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

A

Accréditif

Ordre donné par un banquier à une ou plusieurs de ses succursales ou à une autre banque, d'exécuter pour le compte d'un client des opérations de banque déterminées.

Action

Titre de propriété représentant une fraction du capital de l'entreprise. Il confère un certain nombre de droits pour celui qui le possède, notamment celui de recevoir une partie des bénéfices réalisés par l'entreprise (les dividendes) et de participer aux assemblées générales.

Affacturation ou factoring

Transfert, par voie de subrogation conventionnelle, de créances commerciales d'une entreprise à un organisme (le factor ou affactureur) chargé, moyennant rémunération, de les recouvrer et d'en assurer la bonne fin.

Agios

Intérêts débiteurs perçus par la banque, généralement à l'occasion d'un découvert en compte, calculés en fonction de la somme, de la durée et du taux d'intérêt du découvert et auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

Amortissement d'un crédit

Remboursement planifié en une ou plusieurs fois d'un emprunt. Selon le type de prêt, il peut être étalé dans le temps ou effectué en une seule fois à échéance du crédit.

Approvisionnement

Opération par laquelle le solde d'un compte créditeur est augmenté, et celui d'un compte débiteur est diminué, notamment par un versement d'espèces, un virement reçu, une remise de chèque à encaisser ou d'effet à recouvrer, sous réserve, le cas échéant, des dates de valeur et des délais de disponibilité des sommes à encaisser.

Autorisation de découvert

Accord donné par la banque permettant de bénéficier d'un découvert d'un montant maximum déterminé et remboursable selon des modalités convenues d'avance, notamment dans la convention de compte de dépôt ou dans un contrat.

Autorisation de prélèvement

Autorisation (mandat) que le client donne à sa banque de payer, par le débit de son compte, les avis de prélèvement qui seront présentés par une société ou un organisme.

Avenant

Acte écrit, constatant l'accord de toutes les parties et modifiant les termes ou venant en complément des dispositions d'un contrat.

Avis aux Tiers Détenteurs (ATD)

Procédure administrative (sous forme d'une saisie-attribution) permettant à la direction générale des Impôts et au Trésor public de faire bloquer, puis de se faire attribuer une somme qui lui est due au titre des impôts.

Avis de prélèvement

Opération par laquelle une banque, qui en a reçu mandat de son client, paie certains créanciers et débite le compte de ce client.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

B

Billet de trésorerie

Titre de créance négociable représentatif d'un placement à terme de gros montant effectué auprès d'une entreprise.

Bon de caisse

Placement à terme par lequel l'épargnant, en contrepartie d'un dépôt effectué auprès de sa banque, reçoit un bon représentatif de sa créance. Sur ce document, la banque reconnaît sa dette et s'engage à rembourser le capital et les intérêts à une date donnée au déposant ou à tout bénéficiaire désigné par le souscripteur. Un Bon de caisse peut être soit nominatif, soit au porteur (bon anonyme).

Bon du trésor

Titre à court ou moyen terme qui est émis par le Trésor Public et qui représente une créance sur l'État. Son taux d'intérêt est progressif et dépend de la durée de la conservation du bon.

C

Capacité juridique

Droit d'effectuer seul des opérations, par exemple emprunter.

Capitalisation

Opération qui consiste à intégrer à un capital, les intérêts qu'il a produit pendant une période déterminée. C'est sur ce nouveau capital que seront calculés les intérêts de la période suivante et ainsi de suite.

Capitalisation boursière

Valeur boursière de la part du capital de la société coté en Bourse (capital flottant). Elle est égale au cours de l'action multiplié par le nombre d'actions en circulation.

Carte bancaire

Moyen de paiement prenant la forme d'une carte émise par un établissement de crédit et permettant à son titulaire, conformément au contrat passé avec sa banque, d'effectuer des paiements et/ou des retraits. Des services connexes peuvent y être associés (assurance, assistance...).

Carte à Débit Différé

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats dont les montants sont débités sur le compte, à une date convenue, généralement en fin de mois. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Carte à Débit Immédiat

Carte de paiement permettant à son titulaire de régler des achats et/ou d'effectuer des retraits dont les montants sont généralement débités sur le compte au jour le jour.

Caution

Engagement donné par une personne à l'égard d'un créancier de s'acquitter d'une obligation si le débiteur ne s'y satisfait pas lui-même.

Chèque

Le chèque est un écrit qu'une personne appelée le « tireur », détentrice d'un compte en banque, remet à une autre personne, appelée « bénéficiaire », pour payer un achat, une dette ou effectuer un don.

Chèque barré

Chèque qui ne peut être payé que par remise sur un compte bancaire.

Chèque certifié

Chèque dont le paiement est garanti par la banque durant un certain délai. Ce type de chèque est désormais remplacé par le chèque de banque.

Chèque de banque

Chèque émis par la banque et dont la provision est garantie.

Chèque non barré et/ou endossable

Aujourd'hui, la grande majorité de chèques sont prébarrés et non endossables.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

C

Chèque sans provision

Chèque tiré sur un compte dont le solde est insuffisant, lors de la présentation du chèque, pour en permettre le paiement. L'émetteur se voit interdire d'émettre des chèques jusqu'à ce qu'il régularise sa situation. Cette mesure vise à protéger les bénéficiaires de chèque. L'émission d'un chèque sans provision entraîne des frais : des pénalités à payer au Trésor Public et des frais bancaires.

Clôture de compte

Opération consistant à fermer le compte détenu auprès de la banque. Un compte peut être fermé sans fournir de motifs. La clôture du compte est une opération gratuite. Les modalités de clôture sont précisées dans la convention de compte.

Commission

Somme perçue par la banque en rémunération des services rendus à son client.

Compensation

Échange des opérations entre les banques et calcul des soldes agrégés des établissements participant aux échanges.

Compte indivis

Compte collectif ouvert au nom de plusieurs personnes. L'accord et la signature de tous les cotitulaires sont nécessaires pour réaliser les opérations sur le compte.

Compte à terme

Compte où les fonds sont bloqués pendant une certaine période convenue contre une rémunération prévue au départ.

Compte à vue

Compte dont le solde peut être retiré par le client à tout moment, sans qu'il ait à avertir sa banque au préalable.

Compte bloqué

Compte dont le solde créditeur est rendu indisponible, par exemple suite à un décès ou à une saisie. Le compte à terme a la particularité d'être bloqué dès l'origine par convention.

Compte collectif

Compte ouvert au nom de plusieurs personnes. Dans un compte indivis, les cotitulaires font fonctionner ensemble le compte. Dans un compte joint, chaque cotulaire peut le faire fonctionner seul.

Compte de dépôt

Ou compte chèque. Compte bancaire servant à enregistrer les encaissements et les décaissements réalisés par le banquier pour le compte de son client. Il permet également la délivrance et l'utilisation d'un carnet de chèque.

Compte courant

Compte ouvert entre le client et son banquier, qui conviennent de faire entrer toutes leurs créances et dettes réciproques de manière à ce quelles soient réglées immédiatement par leur fusion dans un solde disponible dans certaines conditions, mais non exigibles avant la clôture du compte.

Ce compte se confond souvent dans la pratique avec le compte de dépôt. Généralement, on parle de compte-courant lorsque le client est un commerçant ou une personne morale.

C

Compte joint

Compte ouvert au nom de plusieurs personnes. Ce compte permet à chacun des titulaires de le faire fonctionner seul, exactement comme s'il en était l'unique titulaire. Chaque co-titulaire est personnellement responsable des découverts éventuels, même s'ils ne sont pas de son fait.

Compte titres

Compte enregistrant les titres déposés par leur titulaire, particulier ou entreprise, auprès d'un établissement de crédit ou une société de bourse.

Convention de compte

Contrat écrit et signé entre une banque et son client. Il précise les conditions dans lesquelles fonctionne le compte (ouverture, clôture, moyens de paiement fournis, frais, médiation,...), ainsi que les droits et les obligations de chacune des deux parties.

Toute ouverture d'un compte de dépôt à une entreprise donne lieu obligatoirement à la signature d'une convention de compte de dépôt.

Cotation

Action d'établir et de publier le cours d'un instrument financier, d'une devise, d'un client, d'une marchandise, etc...

Crédit affecté

Crédit permettant de financer un bien ou un service déterminé. Les deux contrats, le prêt et l'achat du bien ou du service, sont étroitement liés. Le contrat de crédit peut ainsi être annulé si l'achat du bien ou du service ne se réalise pas.

Crédit amortissable

Prêt dont le montant, la durée et les remboursements périodiques (amortissement du capital et intérêts) sont déterminés lors de sa mise en place, selon un échéancier. Les remboursements peuvent être fixes ou varier selon des clauses de révision clairement définies.

Crédit Documentaire

Engagement pris par la banque d'un importateur de garantir à l'exportateur le paiement de marchandises contre la remise de documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat. Le crédit documentaire peut être révocable ou irrévocable, notifié ou confirmé.

Crédit immobilier

Crédit destiné à financer l'acquisition d'un logement, d'un terrain ou des travaux de rénovation ou d'aménagement.

Crédit in fine

Crédit dont le capital se rembourse en une seule fois à l'échéance. Les intérêts sont généralement payés périodiquement sur la durée du prêt.

Crédit non affecté

Ou prêt personnel. Crédit dont les fonds peuvent être utilisés à la convenance de l'emprunteur.

Crédit relais

Crédit accordé par une entreprise bancaire dans l'attente d'une rentrée d'argent. Ce prêt est remboursable en une fois dès la réalisation de la vente.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

D

Date de valeur

Date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.

Débit

Opération comptable qui diminue le solde du compte, par exemple à la suite de l'émission d'un chèque, du paiement d'un prélèvement ou d'un TIP, d'un retrait d'espèces, de l'exécution d'un virement ou d'un paiement par carte.

Décaissement

Opération bancaire consistant à mettre des fonds à disposition d'un client.

Découvert du compte

Position d'un compte de dépôt lorsque son solde est négatif. Cette situation peut avoir été contractualisée (autorisation de découvert) préalablement ou non par le banquier.

Dépassement

Fait d'aller au-delà de la limite autorisée : découvert au-delà du plafond autorisé ou dépassement du plafond de paiement et/ou de retrait d'espèces par carte.

Dépôt à terme

Dépôt rémunéré d'un montant contractuel avec une échéance et un taux déterminés.

Dépôt à vue

Dépôt sur un compte à vue, par exemple le compte de dépôt.

Devise

Monnaie de tout pays étranger.

Différé d'amortissement

Période pendant laquelle l'emprunteur ne rembourse aucun capital. Il ne paie que les intérêts du prêt. Les cotisations d'assurances sont généralement perçues pendant la période de différé d'amortissement.

Différé total

Période pendant laquelle l'emprunteur ne rembourse ni capital ni intérêts. Les intérêts sont ajoutés au capital restant dû. Seules les cotisations d'assurances sont généralement perçues pendant la période de différé total.

Dividende

Revenu perçu par le détenteur d'une action et correspondant à la part du bénéfice réalisé qu'une société distribue chaque année à ses actionnaires. Il peut être versé en espèces ou bien en actions.

E

.....

Effet de commerce

Titre négociable qui donne droit au paiement d'une somme d'argent à court terme. La lettre de change (traite), le billet à ordre et le warrant sont des effets de commerce.

Encours

Montant global représentatif du solde, existant à un moment donné, d'opérations ou de produits généralement de même nature

Endossement

Appelé aussi endos. Opération par laquelle une personne (l'endosseur) transmet la propriété d'un titre à une autre personne (l'endossataire), par inscription au dos de ce titre des coordonnées du bénéficiaire et d'une signature de l'endosseur. L'endossement peut porter, par exemple, sur une lettre de change.

Engagement par signature

Aussi appelé Crédit de signature. Garantie (cautionnement, aval...) donnée par une banque à son client. Cette garantie permet au client d'obtenir un crédit auprès d'un tiers. L'engagement donne lieu à la perception d'une commission d'engagement.

Entreprise d'investissement

Personne morale dont la profession principale est de fournir des services d'investissement : réception et transmission d'ordres, négociation d'instruments financiers, gestion de portefeuille, prise ferme et placement d'instruments financiers (actions, obligations, actions de SICAV, parts de fonds communs...). Elles doivent être agréées pour pouvoir exercer leur activité.

Escompte

Forme de crédit à court terme par laquelle un banquier achète un effet de commerce avant son échéance et en verse à son porteur le montant diminué des intérêts et des commissions.

ETEBAC

Ou Échange Télématique entre les Banques et leurs Clients. Ensemble de normes bancaires destinées à permettre les échanges télématiques entre les banques et leurs clients. Il concerne par exemple la remise des virements de paie ou la transmission d'informations comptables.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

F



Facilité de caisse

Crédit de court terme accordé par un banquier pour permettre à une entreprise de faire face à ses besoins de trésorerie, notamment au moment des échéances de fin de mois. Il est aussi appelé crédit de calendrier.

Fonds propres

Sommes investies par les propriétaires d'une entreprise par opposition à ses ressources extérieures.

Frais de tenue de compte

Frais perçus par la banque ou l'établissement de paiement pour la gestion du compte.

G

GAB

Automate permettant à un client de retirer des billets de banque, de faire des opérations bancaires (consultation du solde de son compte, commande des chèquiers, etc...) voire extra-bancaires (recharges téléphoniques, paiement de la facture téléphonique, etc...) au moyen d'une carte et de son code confidentiel.

Garantie

Engagement donné ou reçu pour assurer le paiement d'une dette ou créance. On distingue les garanties personnelles comme le cautionnement et les garanties réelles comme l'hypothèque.

Garantie personnelle

Elle engage le patrimoine personnel de celui qui a accepté de régler la dette du débiteur dans le cas de défaillance de celui-ci.

Garantie réelle

Elle engage un bien déterminé sur lequel pourra se faire payer le créancier en cas de défaillance de son débiteur. Cela peut être un gage sur un bien mobilier ou une hypothèque sur un bien immobilier.

Gestion d'actifs

Activité de la banque recouvrant les métiers de la gestion privée et collective des fonds déposés par la clientèle, des OPCVM notamment.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W



H



Hypothèque

Garantie donnée à un organisme de crédit sur un bien immobilier et sur lequel il doit se faire payer en cas de défaillance du débiteur.

IBAN (International Bank Account Number)

Norme internationale d'identification des comptes bancaires. L'IBAN garantit l'identification de chaque compte bancaire de la clientèle. Il est composé du code pays où est localisé le compte, de la clé de contrôle et de l'identifiant national du compte.

Incident de paiement

Non-paiement par la banque d'une opération au débit du compte (chèque, prélèvement, amortissement de prêt...), du fait d'un découvert non autorisé, ou d'un dépassement du découvert autorisé par exemple. L'incident peut donner lieu à une interdiction temporaire de cette opération de la part du débiteur.

Indexation

Action de lier la variation d'une valeur (obligation, rente...) à la variation d'une autre valeur servant de référence.

Intérêt à terme échu

Dans le cas d'un prêt, il s'agit d'intérêts payables lors du remboursement des fonds empruntés. Dans le cas d'un placement, il s'agit d'intérêts versés à l'échéance du placement.

Intérêts conventionnels

Intérêts calculés sur la base d'un taux fixé par les parties lors d'un contrat.

Intérêts courus

Fraction des intérêts acquis mais dont le règlement n'est pas encore exigible. Ce calcul est notamment effectué pour déterminer la valeur instantanée d'une obligation en fonction de la date de détachement du coupon.

Intérêts créditeurs

Intérêts réglés aux clients qui bénéficient d'un produit de placement bancaire.

Intérêts débiteurs

Ou agios. Intérêts payés par une personne dont le compte présente un solde débiteur.



Leasing

Ou crédit-bail. Contrat de location d'un bien mobilier ou immobilier avec une promesse de vente à la fin du contrat à un prix fixé à l'avance.

Lettre de change

Ou traite. Effet de commerce par lequel une personne ordonne à son débiteur de verser, à une date indiquée, une somme déterminée à lui-même ou à une autre personne désignée.

Lettre de Change Relevé (LCR)

Lettre de change informatisée constituant à la fois un moyen de paiement dématérialisé et un instrument de mobilisation pour les entreprises à la recherche de trésorerie. S'apparente à un prélèvement accepté au coup par coup par le débiteur. L'informatisation de la lettre de change évite les nombreuses et coûteuses manipulations de la lettre de change papier.

Lettre de Crédit stand by

Document garantissant les obligations d'un acheteur de payer des marchandises ou des services. Elle consiste en l'engagement irrévocable d'une banque d'indemniser son bénéficiaire lorsque le donneur d'ordre s'avère défaillant. Les lettres de crédit stand-by sont utilisables contre la remise de certains documents. Le vendeur ne réalisera le contrat que lorsqu'il aura reçu notification de l'émission de sa garantie de paiement au travers de la lettre de crédit stand-by. Cette notification lui parviendra soit de la banque émettrice, soit d'une seconde banque, située dans son pays et jouant le même rôle que dans le cadre du crédit documentaire. Une fois les marchandises prêtes, elles sont expédiées vers l'acheteur. Si le paiement n'intervient cependant pas, alors la lettre de crédit stand-by est alors mise en jeu. Le vendeur impayé fait appel de la garantie, sous forme d'une demande signée par lui et certifiant que l'acheteur n'a pas rempli ses obligations de paiement.

Liquidation judiciaire

Procédure légale applicable à une entreprise en faillite. Les biens sont vendus pour payer les créanciers. La liquidation judiciaire du bénéficiaire d'un chèque constitue un cas d'opposition (comme le redressement judiciaire) pour l'émetteur du chèque.

Liquidités

Ensemble des actifs disponibles immédiatement, qu'il s'agisse d'actifs détenus par une entreprise ou par un particulier.

M

Main levée

Document par lequel une personne qui a fait procéder à saisie-attribution, à une inscription hypothécaire, à une mesure conservatoire ou à une mesure d'exécution portant sur des biens de son adversaire, déclare y renoncer, généralement après avoir été payée par le débiteur poursuivi.

Mandataire social

Personne chargée d'administrer ou de représenter une société.

Marché monétaire

Marché sur lequel les agents économiques négocient entre eux leurs besoins et leurs excédents de capitaux à court et moyen terme. Il comprend le marché interbancaire réservé aux établissements de crédit et le marché de Titres de Créances Négociables ouvert à tous les agents économiques

Médiateur bancaire

Personne désignée par chaque établissement de crédit pour examiner et chercher des solutions aux litiges entre un client et sa banque.

Il peut être saisi par tout client non professionnel qui rencontre des difficultés au sujet des services fournis ou de l'exécution des contrats.

Avant de saisir le médiateur, il faut avoir adressé une réclamation à son agence ainsi qu'au service Clientèle

Montant total dû

Dans le cadre d'un crédit à la consommation, ce montant représente la somme du montant total du crédit et du coût total du crédit.

Moyen de paiement

Instrument qui, quel que soit le support ou le procédé technique utilisé, permet à une personne de transférer des fonds. Les principaux moyens de paiement sont la carte, le chèque etc.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W



N



Nantissement

Ou gage. Contrat par lequel un débiteur affecte au profit de son créancier (sa banque) un objet mobilier (marchandises, valeurs mobilières, créances) en garantie du paiement de sa dette

O

Obligation

Valeur mobilière émise en contrepartie d'un prêt consenti par un souscripteur à l'émetteur : société, État, collectivités locales... Il existe différents types d'obligations, mais elles ont une caractéristique commune : le versement d'un intérêt ou coupon (le plus souvent annuel) et le remboursement du capital à l'échéance.

OPCVM

Société ayant pour objet de gérer les fonds confiés par ses actionnaires en les investissant en particulier sous forme de valeurs mobilières. Cette appellation recouvre les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV), les fonds communs de placement (FCP), les fonds communs de créances (FCC) et les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI).

Opération de change

Conversion d'une monnaie nationale en monnaie d'un autre pays. Cette opération peut porter sur un mouvement en compte, comme le virement ou s'effectuer en espèces. Dans ce dernier cas, on parle alors de change manuel.

Opposition

Ordre donné à la banque de ne pas payer un chèque, un effet ou un avis de prélèvement. En matière de chèque, on ne peut faire opposition qu'en cas de perte ou de vol du chèque, d'utilisation frauduleuse de celui-ci ou enfin de redressement ou de liquidation judiciaire. La banque doit refuser toute opposition pour un autre motif. Une opposition faussement justifiée est pénalement sanctionnée.

Ordre de virement

Instruction (mandat) donnée à la banque par le débiteur de débiter un compte pour créditer celui du bénéficiaire.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

P

Paiement à terme

Paiement effectué à une date déterminée, postérieure à la signature d'un acte, qui permet de laisser au débiteur un délai pour régler sa dette au créancier.

Personne morale

Société, groupement ou association auxquelles la loi reconnaît une personnalité juridique distincte de celle de ses membres.

Placement

Argent investi dans une société, un produit bancaire ou d'assurance, un bien, etc., en vue d'en tirer profit.

Prélèvement

Moyen de paiement par lequel le paiement est réalisé à l'initiative du créancier. Le débiteur doit avoir préalablement donné son accord au créancier et à sa banque ou son établissement de paiement.

Le prélèvement est généralement utilisé pour les paiements fréquents et réguliers.

Prime

Somme versée par un assuré à une compagnie d'assurance dans les conditions définies au contrat.

Provision

Somme ou autorisation de découvert suffisante sur un compte bancaire pour permettre le règlement des opérations en cours : paiement des chèques émis, paiements des factures de carte, prélèvements ... etc.

Q

.....

Quote-part

Dans un bien indivis, fraction représentant une part de propriété.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

R

Rachat de crédit

Opération consistant à regrouper en un seul crédit plusieurs prêts existants, de durées et de taux d'intérêts différents. Le nouveau crédit se caractérise par un taux d'intérêt généralement inférieur à celui des crédits rachetés et par une durée plus longue. Le montant des mensualités est donc diminué. On parle également de regroupement, de restructuration ou de consolidation de crédits.

Recouvrement à l'amiable

Procédure de premier niveau demandée par un créancier à l'encontre de son débiteur pour se faire payer. Si la procédure n'aboutit pas, le créancier peut demander un recouvrement judiciaire.

Recouvrement judiciaire

Action en justice dont le but est d'obtenir un jugement condamnant le débiteur à rembourser sa dette à son créancier.

Rééchelonnement

Opération par laquelle les conditions de remboursement initiales du ou des prêts sont modifiées : réaménagement du taux et/ou de la durée de remboursement.

Relevé de compte

Le relevé est un document récapitulatif des opérations enregistrées sur le compte d'un client pendant une période déterminée, généralement mensuelle.

Remboursement par anticipation

Possibilité pour le client de rembourser partiellement ou totalement un crédit avant la fin prévue du contrat.

Retrait

Opération par laquelle un client retire de son compte, soit à un automate (GAB), soit au guichet de sa banque une certaine somme en espèces

RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

document permettant l'identification d'un compte. Il regroupe le code de la banque, le code de la ville, le numéro de compte et la clé RIB, ainsi que les coordonnées du titulaire.

Risque de change

Risque encouru par le propriétaire d'un bien, d'une créance ou d'une dette, lorsque son montant est exprimé en devises, du fait de la dépréciation d'une monnaie par rapport à une autre.

S

Saisie-arrêt

Opposition par laquelle un créancier retient les sommes ou effets revenant à son débiteur directement sur son compte, (ex Trésor Public)

Services de banque à distance

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (Internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

On parle également de banque en ligne.

SICAV : Société d'Investissement à Capital Variable

La SICAV est une OPCVM qui prend la forme d'une société anonyme, dont l'objectif principal est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. La SICAV émet des actions au fur et à mesure des demandes de souscription et peut assurer elle-même la gestion de son portefeuille ou bien confier, sous sa responsabilité, cette fonction soit à une société de gestion, soit à un gestionnaire habilité.

Solde du compte

Différence entre la somme des opérations au débit et au crédit d'un compte depuis son ouverture. Le solde est dit créditeur (positif) lorsque le total de ses crédits excède celui de ses débits, et débiteur (négatif) dans le cas contraire.

Souscription

Fait par lequel une personne adhère à un contrat, à un produit, etc.

Surendettement

Situation dans laquelle une personne ou un ménage, se trouve dans l'impossibilité manifeste de faire face à ses charges et à ses dettes courantes non professionnelles (loyer, factures d'électricité, remboursement de prêts...).

SWIFT (Organisation)

Ou Society For Worldwide Interbank Financial Telecommunications. Coopérative de droit belge créée en 1977, à l'origine par et pour les banques, pour développer et exploiter un réseau international de télécommunication afin d'échanger des informations standardisées par des applications informatiques. Le réseau SWIFT est utilisé, à fin 2002, par 9672 utilisateurs dont 2217 actionnaires.

SWIFT (Réseau)

Réseau mondial de télécommunication du secteur financier lancé en 1977. Hautement sécurisé, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il assure les services de transmission de messages normalisés entre les différents acteurs du monde de la finance.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

T

Tableau d'amortissement

Tableau indiquant le montant dû par l'emprunteur à chaque échéance du crédit en détaillant la répartition du remboursement entre : le capital, les intérêts, la prime relative aux assurances (lorsque celles-ci sont obligatoires) et le capital restant dû après chaque échéance.

Tacite reconduction

Continuation d'un contrat au-delà du terme prévu, à défaut d'objection des parties.

Taux effectif global (TEG)

Taux d'intérêt annuel qui intègre l'ensemble des frais liés à un crédit (frais de dossier, de garantie... etc), que ceux-ci soient prélevés au profit de la banque ou par d'autres organismes (notaires, Trésor public, assurances...).

Taux d'intérêt

Pourcentage annuel du capital que rapporte une somme placée ou, que coûte une somme empruntée.

Tau de Base Bancaire

Taux servant de référence à une banque pour certains crédits. Selon les conditions de chaque crédit (montant, durée, risques encourus), ce taux de référence sera plus ou moins majoré pour obtenir le taux d'intérêt consenti. Chaque banque fixe librement son taux de base en fonction du coût moyen de ses ressources, de ses moyens de refinancement et des contingences réglementaires auxquelles elle est soumise.

Taux fixe

Taux dont le montant reste inchangé pendant toute la durée d'un prêt.

Taux nominal

Taux de base qui sert au calcul des intérêts sur un prêt ou sur un placement. L'incidence des autres éléments (assurance, frais de dossier... etc.) s'ajoute au taux nominal pour obtenir le TEG.

Taux minimum garanti

Taux de rémunération d'un placement fixé par avance dans certains contrats.

Taux variable

Taux appliqué à un prêt et ajusté en fonction de la variation d'un index de référence dans les conditions prévues dans le contrat d'origine.

Télécompensation

Opération qui vise à mettre à jour les comptes bancaires après des virements ou prélèvement sur un compte. Elle s'effectue grâce à un réseau interbancaire dédié.

Tiré

Lorsqu'il s'agit d'un chèque, la banque tirée est la banque qui détient le compte sur lequel le chèque est émis et qui doit le payer.

Titre

Document écrit ou inscription en compte représentant un droit. Il désigne notamment les valeurs mobilières.

Transfert de compte

Opération qui consiste à déplacer le compte d'une agence d'un établissement vers une autre agence du même établissement.

Trésorerie

Montant des disponibilités à vue dans un compte bancaire

V

Valeur liquidative

La valeur liquidative est la valorisation des parts d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Versement

Opération bancaire de dépôt de fonds sur un compte-courant, un compte épargne, etc.

Virement

Instruction (mandat) donnée par le débiteur à sa banque de débiter son compte pour créditer celui du bénéficiaire.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

V

W



W

Warrant

1. À l'origine, il s'agit d'un titre qui représente un droit de propriété (récépissés) d'un stock de marchandise et dont on peut détacher une partie (warrant) de façon à obtenir une avance auprès d'une banque à hauteur de la valeur du stock (warrant pétrolier, warrant agricole...)
2. Nommé aussi bon d'option, le warrant est un produit semblable dans son principe à une option, mais il est juridiquement une valeur mobilière cotée au comptant sur un marché réglementé. Il ne peut pas être vendu à découvert et il permet d'acheter (Call warrant) ou de vendre (Put warrant) une certaine quantité (quotité) (action, obligation, indice, devises, etc.) à un prix fixé (le prix d'exercice) jusqu'à une date déterminée (l'échéance). Les warrants sont généralement émis par des banques.



Attijariwafa bank

ENTREPRISES

www.attijariwafabank.com